

Prospective pour une transition alimentaire en Ardèche

1) Genèse et contexte

En matière de transitions écologiques, agricoles et alimentaires, l'Ardèche est forte de son histoire et on peut y recenser un grand nombre d'expériences innovantes, individuelles, collectives ou territoriales. Le nombre d'agriculteurs en agriculture biologique y est l'un des plus élevé de France, les circuits courts se sont développés depuis plusieurs décennies, la promotion d'une alimentation locale et de qualité est aujourd'hui une évidence pour de nombreux acteurs du territoire. L'Ardèche est riche d'un tissu important de producteurs, de transformateurs, et de structures de commercialisation qui peuvent donner accès au plus grand nombre, à une alimentation saine, locale, et durable.

Dans ce contexte, comment faire de l'Ardèche, comme elle a pu l'être par le passé, un laboratoire pour penser et construire les modèles alimentaires et de production des prochaines décennies ? C'est cette question qui est à l'origine de la démarche de prospective territoriale sur l'alimentation proposée ici.

Une démarche multi-partenariale

Le présent projet a été co-construit par la Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Département de l'Ardèche, la Chambre d'Agriculture et le Centre de Développement agro-alimentaire. Il fédère et intègre plusieurs dynamiques passées ou en cours, en lien avec la question alimentaire.

La Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pilote de la démarche, intervient depuis sa création en 2001 en appui à la structuration de filières agricoles emblématiques (programme de reconquête de la châtaigneraie, soutien à la promotion de la myrtille, du vin Chatus...) et à la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles (PPT, PAEC...).

Le Département est engagé depuis début 2018 dans une candidature ambitieuse de Contrat de Transition Ecologique dans la perspective de réinventer fondamentalement l'action publique auprès des territoires ruraux.

La chambre d'agriculture s'est impliquée dans un projet alimentaire à l'échelle de l'Ardèche Méridionale ces deux dernières années. Elle est également à l'initiative de la SCIC D'Ardèche et de Saison en charge de répondre à la demande de la restauration collective et s'engage dans une étude agronomique sur l'adaptation au changement climatique dans le même pas de temps que la présente recherche — action. Le Centre de Développement Agro-alimentaire accompagne les entreprises agro-alimentaires, dans leur diversité, aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. Il est à l'initiative du projet Mix Foud Ardèche, évènement innovant sur la forme et le fond, ayant pour objet la transition alimentaire et qui aura lieu en février 2020.

Fort de l'ensemble de ces dynamiques en cours, auxquelles s'ajoutent d'innombrables initiatives associatives et territoriales, l'alimentation devient en Ardèche un sujet de bien commun à investir plus fortement et plus collectivement.

L'Ardèche en transition ?

En Ardèche comme ailleurs, la transition écologique est à la fois une démarche engagée et un horizon inéluctable.

Les démarches de qualité et l'ancrage territorial des produits, les modes de production biologique, les pratiques de consommation locales sont développés depuis la fin des années 70.

Néanmoins, des nouvelles voies doivent se confirmer et s'inventer. En effet, y compris en Ardèche, le système alimentaire est fortement requestionné au regard de ses impacts environnementaux, des nouvelles pratiques alimentaires, de la modification du climat et impose de modifier nos manières de penser et d'agir.

L'alimentation, « incubateur » de la transition ?

L'alimentation est au cœur de multiples questionnements, débats et controverses : effets du changement climatique sur les systèmes agricoles, raréfaction des ressources, notamment énergétiques, transformation des modèles de consommation, évolution des comportements. La façon dont nous nous nourrissons pourrait être très différente dans une dizaine d'années de ce qu'elle est actuellement.

Parce qu'elle nous concerne tous, quotidiennement, et parce que nous avons aujourd'hui un choix large de produits et de circuits de consommation, l'alimentation est une entrée universelle et accessible vers les démarches de transition. Elle est souvent l'objet des premiers « changements individuels de pratiques », en réponse à des enjeux de différents ordres : consommer « mieux », « local », « bio », « zéro déchet »... Liée fortement et de façon systémique à d'autres secteurs clés d'une démarche globale (production agricole, énergie, santé, préservation des écosystèmes...), elle constitue une entrée concrète pour amener les acteurs à s'interroger sur les futurs possibles et à travailler sur une démarche territoriale de transition.

L'alimentation, une thématique universelle mais multifacettes

Une démarche de prospective territoriale autour de l'alimentation nécessite de prendre en compte différents paramètres ou enjeux, ainsi que leurs évolutions possibles :

- Systèmes de production, de transformation, de commercialisation,
- Bilan énergétique, dépendance aux ressources et impact sur le climat.
- Réduction et valorisation des déchets
- Liens avec l'état et le fonctionnement des écosystèmes.
- Accessibilité sociale et déterminants culturels de nos habitudes alimentaires.
- Liens avec notre santé.

Economie Gastronomie alimentaire Organisation des filières Accessibilité sociale Aménagement Nutrition du territoire Santé Environnement

2) Objectifs visés

Le présent projet s'inscrit dans une dynamique de transition écologique visant à conduire une démarche prospective autour de l'alimentation : quelle sera l'alimentation demain en Ardèche ? Quelles conditions devons-nous réunir pour qu'elle soit profitable à la vitalité économique et sociale de notre territoire et en phase avec les enjeux environnementaux ?

L'ambition est de proposer une recherche-action qui allie prospective et nouvelles pratiques. Autrement dit de préparer dès aujourd'hui les bases d'une politique alimentaire territoriale d'avenir. Une telle évolution suppose de valoriser des nouvelles initiatives, d'en soutenir l'essaimage ou le changement d'échelle, de prendre des risques, de faire des paris sur des évolutions futures, de sortir des sentiers battus.

De multiples enjeux sont identifiés :

- Un enjeu économique
- Un enjeu de santé publique et d'accessibilité sociale à une alimentation de qualité

- Un enjeu d'aménagement et d'action foncière
- Un enjeu environnemental
- Un enjeu sociétal pour proposer des aliments locaux et de qualité
- Un enjeu patrimonial

Ce projet doit permettre de :

- Recenser l'existant, **repérer les formes d'innovations** en cours
- **Formaliser les tendances et les dynamiques d'évolution** des nouvelles façons d'alimenter (modes de consommation, de production, de distribution...) en mobilisant au mieux la Recherche
- Mettre en débat des scénarii du système alimentaire local de demain
- Mobiliser et sensibiliser les élus sur la question de l'alimentation, outiller les territoires intercommunaux pour impulser/inciter/accompagner la transition
- Générer une dynamique citoyenne et entrepreneuriale autour de l'alimentation en impliquant l'ensemble des acteurs économiques (y compris des filières longues et les distributeurs) et sociaux.

Pour caractériser l'ambition de la démarche proposée ici, nous mobilisons 2 concepts : transition, d'une part, et prospective, d'autre part.

Transition?

La démarche proposée ici s'inscrit dans la construction de la candidature au CTE portée par le Département de l'Ardèche, « l'Ardèche en transition ». Par définition, une transition désigne « un processus de transformation au cours duquel un système passe d'un état d'équilibre à un autre »¹. Il ne s'agit pas d'un ajustement, mais bien de la reconfiguration d'un système.

Comme souligné au lancement de la démarche, lors de la « Semaine de la transition », en septembre 2018, cette transition s'impose à nos territoires, face à l'ampleur des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Nos sociétés, nos territoires, doivent intégrer ces enjeux tout en vivant actuellement une accélération sans précédent des transformations de nos modes de vies, liées à la fois à nos mobilités (facilités de déplacement et de transport) et au développement du numérique. Si l'imminence et l'importance de ces transformations nous imposent une réaction rapide, elles peuvent aussi être un formidable moteur nécessaire aux transitions à venir.

Penser, accompagner, orienter la transition nécessite d'adopter une posture à la fois réaliste – vis-à-vis des défis qui se présentent à nous – et visionnaire – pour penser les réalités de demain. Pour reprendre les mots de Sabine Buis, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'agriculture, au cours de la « Semaine de la transition », travailler sur la transition suppose ainsi de construire une vraie vision de long terme, et, pour cela, de « s'autoriser à bousculer les schémas habituels de pensée pour explorer des voies originales » pour construire les réalités de demain.

Une note du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, parue en 2017, identifie les grands leviers de l'action publique pour faciliter et orienter les transitions². Ces leviers peuvent être de trois ordres :

- Identifier et encourager les initiatives pionnières vertueuses,
- Encourager et accompagner le changement d'échelle autour de ces initiatives,
- Et enfin anticiper et appréhender les grandes évolutions futures pour en réguler les effets et en relever au mieux les défis.

Prospective ?

« Le futur ne se prévoit pas, il se prépare »3

La construction de cette vision de long terme est précisément l'objet de toute démarche prospective. Face aux changements à venir, l'adaptation est certe incontournable. Mais en cherchant à « voir loin », et à

¹ Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017. La Transition, analyse d'un concept. Thema, 4p.

² Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017. La Transition, analyse d'un concept. Thema, 4p.

³ Citation de Maurice Blondel.

penser les futurs possibles, une démarche prospective vise à construire les transitions plutôt que de les subir, en les anticipant dès aujourd'hui, et en créant les conditions de changements souhaités et maîtrisés. Nous retrouvons, ici, la distinction, posée par les « prospectivistes » entre réactivité – agir dans l'urgence, pré-activité – se préparer aux changements - et proactivité – provoquer les changements souhaités.

Il y a dans toute démarche prospective la nécessité d'un renversement de perspective : il ne s'agit plus d'observer l'avenir à partir du présent, mais d'observer le présent à partir de l'avenir. C'est ce renversement de perspective qui permet de construire des scénarios de transition, en sortant d'une vision linéaire des dynamiques en cours. C'est à partir des futurs souhaités que se construisent les scénarios prospectifs, et non par une projection « continuiste » des dynamiques en cours aujourd'hui.

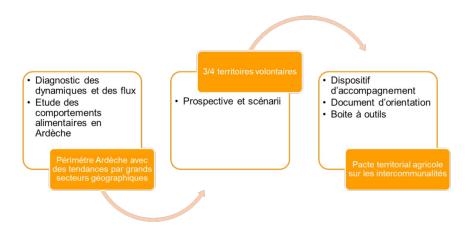
3) Déroulement - Descriptif des étapes

Le présent projet relève d'un projet de développement territorial, associant une gouvernance technique politique et scientifique. Il ne vise pas uniquement à comprendre les mécanismes de transition mais cherche à créer les conditions d'une impulsion globale à l'échelle départementale pour engager citoyens, élus et acteurs professionnels dans une perspective nouvelle autour des questions alimentaires et de productions agricoles.

Il est construit autour de 3 phases principales :

- A Réalisation d'un diagnostic du système alimentaire ardéchois (tranche ferme),
- B Définition de scénarii prospectifs (tranche ferme),
- C Construction d'un dispositif d'accompagnement à destination des intercommunalités volontaires et des acteurs territoriaux (tranche conditionnelle).

C'est sur la base de ces 3 phases que le bureau d'étude devra orienter et structurer son offre.



Le département de l'Ardèche constituera l'espace de la recherche-action pour la phase de diagnostic présenté ci-dessous.

Des territoires infra, représentatifs des tendances identifiées sur le territoire seront ensuite déterminés, à des échelles de bassin de vie ou d'EPCI afin de construire des scénarii prospectifs et pour conduire des dynamiques opérationnelles.

A. Réalisation d'un diagnostic du système alimentaire ardéchois (tranche ferme)

Ce diagnostic doit préparer les acteurs et le territoire à la phase de prospective. Il s'agira de disposer d'une approche globale du système alimentaire actuel du territoire ardéchois. Ce travail fera l'objet d'une analyse dynamique dans le temps (depuis le milieu du XXème siècle) et l'espace.

Les flux alimentaires seront notamment étudiés en matière de production, de transformation, de distribution et de consommations, en local, en prenant en considération les liens aux territoires voisins, voire plus lointains. Les dynamiques, les interdépendances, ce qui fait système seront ainsi explorés. Des données chiffrées et des enquêtes qualitatives seront mobilisées pour analyser le niveau de vulnérabilité du système alimentaire ardéchois mais aussi sa capacité à se renouveler. La question de l'autonomie alimentaire ou au contraire le degré de dépendance seront abordés.

Sur ce volet, le bureau d'études veillera à mobiliser les ressources existantes (diagnostics SCoT, diagnostic agricole départemental...).

Des indicateurs d'externalités du système seront définis sur différents plans :

- Environnemental (en matière d'émission de Carbone, de biodiversité, de consommation d'eau et d'emprise spatiale)
- Social (souveraineté alimentaire, taux de précarité des consommateurs...)
- Santé (taux de maladie cardiovasculaire dans la population...)

Les habitudes de consommations alimentaires des ménages du territoire seront également étudiées et feront l'objet d'une étude qualitative et quantitative spécifique. La méthodologie employée pour garantir la prise en compte des particularités du territoire sur ce volet sera déterminante.

Cette phase doit préparer la phase suivante de prospective, les données collectées devront donc être conçues dans cette perspective.

<u>Durée de cette phase</u> : 6 mois, d'octobre 2019 à mars 2020

Périmètre de cette phase : Département de l'Ardèche

<u>Livrables attendues</u>: un rapport intermédiaire de diagnostic, des données synthétiques décrivant le système alimentaire, des cartographies des flux, une étude sur les comportements alimentaires, un document de vulgarisation des résultats pour les élus et partenaires. Les supports devront être synthétiques et privilégier des visuels graphiques, cartographiques... La proposition de médias facilement diffusables et interactifs sera appréciée, du type vidéo, supports graphiques...

B. Définition de scénarii prospectifs (tranche ferme)

Cette prospective doit être pensée comme un instrument d'aide à la décision et à l'action ; elle doit nous inviter à considérer l'avenir comme territoire à explorer mais aussi comme territoire à construire.

Nous parlerons ainsi de prospective exploratoire, avec des tendances lourdes et émergentes permettant de dresser des scénarii sur ce que sera l'alimentation de demain. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs évoqués dans la phase du diagnostic seront mobilisés pour définir des grandes tendances.

Cette prospective doit orienter une représentation du souhaitable. Elle doit faciliter l'élaboration d'un projet et d'une stratégie pour l'atteindre. Il s'agit d'identifier les leviers permettant d'impulser et d'orienter les politiques locales alimentaires.

Cette méthode prospective permet ainsi d'explorer les futurs possibles en prenant en compte la complexité du système, les interrelations entre les différents facteurs, et des situations de forte incertitude. La construction des scénarios se réalise à travers la combinaison d'hypothèses d'évolution des éléments déterminants pour l'avenir du système étudié, et se traduit dans la fabrication de récits où les chaines de causalité sont explicitées. Le but des scénarios est de contribuer au débat et aux questionnements sur les évolutions en cours. A travers une série d'étapes décrites ci-dessous, la démarche de prospective aboutit à la construction de scénarios exploratoires répondant aux critères de pertinence, cohérence, plausibilité, transparence et contraste.

Durée de cette phase : 6 mois, d'avril 2020 à septembre 2020

<u>Périmètre de cette phase</u> : 2 à 3 EPCI ou bassins de vie volontaires, représentatifs des tendances identifiées lors de la phase de diagnostic

<u>Livrables attendues</u>: un rapport intermédiaire de prospective, un document de vulgarisation des résultats pour les élus et partenaires. Les supports devront être synthétiques et privilégier des visuels graphiques, cartographiques... La proposition de médias facilement diffusables et interactifs sera appréciée, du type vidéo, supports graphiques...

C. Construction d'un dispositif d'accompagnement à destination des intercommunalités volontaires et des acteurs territoriaux (tranche conditionnelle)

Cette étape vise un objectif d'opérationnalité. Le bureau d'étude devra concevoir et accompagner le dispositif pour la mise en œuvre d'actions visant la transition alimentaire, Il devra intégrer les approches administratives, juridiques, budgétaires, RH... et jouer un rôle de facilitateur.

Un dispositif d'accompagnement sera ainsi proposé aux intercommunalités volontaires et aux partenaires techniques impliqués dans des projets de transition alimentaire.

Ce dispositif a été pensé comme « une boite à outils opérationnelle », en vue d'une mise en œuvre concrète et expérimentale. Il s'agit de permettre aux élus et aux acteurs partenaires de passer à l'action et de réunir les conditions de réussite aux initiatives entreprises (moyens d'organisation dédiés, engagement politique ; ingénierie financière...).

La démarche doit également permettre de mettre en cohérence les différentes actions en reconnectant les différentes politiques en matière d'agriculture, de santé publique, de développement rural, d'urbanisme, d'environnement, d'emploi, de cohésion sociale, de culture, de valorisation du patrimoine...

Durée de cette phase : 1 an

Périmètre de cette phase : 2 à 3 EPCI ou bassins de vie volontaires

<u>Livrables attendues</u> : dispositif d'accompagnement, document d'orientation départementale, boite à outils composée de fiches actions.

La boîte à outils est ici considérée comme le support pédagogique au dispositif d'accompagnement mais sa forme et son contenu pourront évoluer en fonction du déroulement des deux premières phases du projet et selon les propositions méthodologiques du bureau d'études. En tout état de cause, cette étape devra comprendre une dimension programmatique et financière, aussi bien en termes de coûts d'investissement que de charges de fonctionnement (moyens techniques, humains et financiers). Les dispositifs d'accompagnement devront couvrir l'ensemble des enjeux liés à la transition alimentaire (environnement, social, économique, aménagement/foncier...) et devront intégrées les éléments suivants:

- Les références de la recherche scientifique, le sens, les enjeux de l'action
- Les objectifs et les acteurs à mobiliser
- Les conditions à réunir en ressources humaines pour sécuriser les processus de changements de pratiques
- La maîtrise d'ouvrage et les partenariats (en distinguant ceux qui sont assurés de ceux qui sont sollicités), tant en termes de réalisation des projets que de gestion et d'animation
- Les coûts d'aménagement et de fonctionnement de la démarche et le montage financier
- Les procédures auxquelles elle peut se rattacher (politiques contractuelles, sectorielles, appels à projet, ...)
- Le phasage et le calendrier
- Les interactions et la cohérence de l'action avec les autres politiques intercommunales (PTCE, TEPOS...) et avec l'orientation stratégique définie dans la recherche-action

4) Modalités de travail

A. Le choix d'une démarche participative

Une attention particulière sera portée aux méthodes d'animation proposées lors des différentes phases exposées dans la méthodologie proposée. L'enjeu est d'accompagner les acteurs locaux vers une prise en compte d'objectifs partagés en matière de transition alimentaire.

Dans une logique d'écoute, de concertation, de partenariat et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes concernées, cette démarche participative devra ponctuer les phases de diagnostic et de prospective. : mise en place de forums et ateliers participatifs avec visite de terrain, intervention de grands témoins, atelier de co construction....

Les acteurs à impliquer :

- Acteurs planificateurs et programmateurs : collectivités territoriales (Région, Département, EPCI, Syndicats, Communes, .), services de l'Etat, organismes de formation...
- Acteurs de la chaîne de valeur : agriculteurs et transformateurs, associations professionnelles, organismes de distribution et de commercialisation (grande et moyenne distribution, commerces de proximité, restaurants, magasins de producteurs, restauration collective, AMAP...), entreprises agro-alimentaires, acteurs touristiques.
- Acteurs de l'éducation à l'environnement et de préservation de la biodiversité (réseau Pétales, animateurs Natura 2000...)
- Acteurs de de l'action sociale, de la santé (professionnels, dont nutritionnistes, coordinateurs territoriaux de santé, services sociaux, ...) et de l'éducation.
- Acteurs société civile : les membres du GAL Ardèche³, les citoyens, collectifs, association de consommateurs ou d'aide alimentaire, ...

Cette démarche doit permettre d'apporter de la connaissance aux acteurs participants et de créer une culture de travail commune. Elle doit également être un moment de production de propositions afin de parvenir in fine à une action opérationnelle. Du partage et du dialogue entre les acteurs naîtront des solutions et des actions à la fois acceptables et acceptées, adaptables et adaptées, spécifiques et génériques.

Pour répondre à cette ambition, le bureau d'étude devra présenter des modalités et des dispositifs de construction impliquant les acteurs et les élus. Il devra intégrer dans cette perspective des temps forts programmés sur le territoire sur la question alimentaire, notamment :

 L'évènement Mix Foud Ardèche pour l'alimentation en 2040 organisé par le Centre de Développement agro-alimentaire et prévu en février 2020.

Dans cette perspective d'implication de la diversité des acteurs, l'idée est de proposer une nouvelle façon de faire participer les partenaires et de proposer un cadre favorable à la créativité et à l'innovation.

Il s'agit d'un événement au cours duquel des équipes composées de participants de toute la France et issus de formations complémentaires (développeurs, designers, commerciaux/marketing, communicants, informaticiens, agriculteurs, chefs d'entreprises alimentaires, chefs de cuisine, chefs de projets, étudiants, consommateurs, passionnés et professionnels de tous horizons) se réunissent afin de travailler ensemble pendant 3 jours sur une problématique alliant alimentation et innovation. Leur défi est de proposer des idées nouvelles qui cassent les codes et des solutions rapides et concrètes autour du thème de l'alimentation en 2050.

Les participants pourront également bénéficier de l'appui d'un comité d'experts (ou mentors) dans les domaines des sciences alimentaires, de la gastronomie, du marketing, du design, du numérique ou de la distribution...

A la fin du temps imparti, les groupes présenteront le rendu de leurs travaux lors d'un pitch.



L'ambition est ainsi de développer une culture de travail commune, des solutions innovantes pour répondre à une thématique donnée. Au-delà de la convivialité de l'événement et de la créativité qu'il génère, ce mix doit permettre d'identifier des talents, de faire émerger des concepts innovants, de proposer des idées et des solutions nouvelles.

Les ateliers du projet l'Assiette et le Territoire

Les 4 structures initiatrices de cette démarche sont également impliquées dans un projet de l'INRA sur la transition écologique du système alimentaire à l'échelle de l'Ardèche Méridionale et qui vise à mettre en place un dispositif d'échange et d'apprentissage sur la question alimentaire autour d'une vingtaine d'acteurs du développement agricole majoritairement associatifs. Deux principaux sujets opérationnels sont à l'étude dans ce cadre : un outil d'évaluation participatif de l'impact de notre assiette, une cartographie participative des lieux d'approvisionnement. Des ateliers positionnés en novembre 2019, en avril 2020 ponctueront ces travaux. Un colloque commun à ce projet et à la présente démarche est envisagé à l'automne 2020.

D'autres événements susceptibles de s'organiser sur la question alimentaire au fil du projet

Le Département d'une part, au titre de la mise en œuvre du Contrat de transition écologique et le Groupement d'Action Locale (GAL) du programme LEADER Ardèche³ d'autre part, au titre de sa stratégie agricole s'attacheront à faire écho aux travaux du présent projet et seront mobilisés comme espace privilégié pour la mise en débat, la concertation et l'engagement vers une transition alimentaire.

B. L'implication de la recherche scientifique

a) Une implication du conseil scientifique du Parc dans la conception et la valorisation du projet

Le Parc a renouvelé en 2017 son Conseil scientifique, désormais composé de 19 membres (cf. liste jointe) issus de différents horizons disciplinaires, et de différentes structures universitaires et de recherche. Il est présidé par Pierre-Antoine Landel, géographe à l'Université de Grenoble (CERMOSEM). Les conseils scientifiques de structures comme les PNR sont des collectifs privilégiés pour étudier et faire évoluer les rapports entre nature, science, et société⁴. Ils ont pour mission d'éclairer l'action politique et la prise de décision, dans une posture à la fois de conseil et d'alerte.

Dans ce projet, le conseil scientifique du Parc intervient actuellement à différents niveaux dans la démarche :

- Conception du projet
- Relecture et co-élaboration du cahier des charges
- Mise en relation avec des laboratoires de recherche

⁴ RONSIN Gaëlle, 2016. Composer des relations entre science et gestion de la nature : ethnographie des frontières, casquettes et controverses dans les conseils scientifiques. Thèse de sociologie, Université Grenoble-Alpes, 606 p.

- Valorisation de la démarche auprès du monde scientifique
 - b) La constitution d'un pôle scientifique ad hoc pour le projet, impliqué dans le pilotage et le cadrage du projet

Ce pôle scientifique, dont les participants sont en partie issus du conseil scientifique du Parc, sera membre du comité de pilotage et sera, à ce titre, impliqué à chacune des étapes dans le pilotage et la mise en œuvre du projet :

- Pour la phase de diagnostic : apport de connaissances sur le système alimentaire local, et contribution à la définition des enjeux de la transition (enjeux globaux, enjeux spécifiques au territoire);
- Pour la phase de prospective : apports méthodologiques, contribution à la construction de scénarios, apport de connaissances sur les leviers activables et les verrous éventuels à dépasser, notamment, par la connaissance d'expériences issues d'autres territoires ;
- Contribution à la conception et facilitation de la mise en œuvre de la boite à outils.

Plus globalement, le pôle scientifique aura vocation à garantir l'ambition posée au fondement du projet, à savoir une volonté d'engager le territoire dans une démarche concrète de transition.

Claire Lamine, chercheuse à l'INRA d'Avignon, membre du conseil scientifique et spécialisée sur les questions de transition des systèmes alimentaires territoriaux sera l'interlocutrice privilégiée de ce pôle scientifique. Maud HIRCZAK, de l'Université Aix Marseille Université LEST, davantage mobilisée sur des projets de recherche en économie rurale, est également membre de ce pôle. Pour compléter l'équipe scientifique, le bureau d'étude pourra être proposant.

C. L'organisation et le suivi du projet : une gouvernance évolutive et fédératrice

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est le chef de file du projet. Il sera l'interlocuteur du bureau d'étude recruté.

Un comité de pilotage animé par le PNR des Monts d'Ardèche, associeront à minima le Département, la Chambre d'agriculture et le Centre de Développement agro-alimentaires (co-pilotes).

Ce comité de pilotage aura pour missions le suivi de l'étude et la validation des différentes phases du projet. Il s'appuiera sur un pôle scientifique ad-hoc mobilisé afin de garantir la rigueur méthodologique et l'ambition de transition écologique. Les membres de ce pôle seront issus du conseil scientifique du Parc des Monts d'Ardèche mais aussi, en fonction des compétences mobilisées par le bureau d'études, de laboratoires de recherches complémentaires. Ils seront partis prenant du comité de pilotage.

Une Assemblée des partenaires sera également activée par les 4 co-pilotes de l'étude. Dans ce groupe, la diversité des partenaires sera recherchée afin de couvrir l'ensemble des thématiques en lien avec l'alimentation (acteurs de la santé publique et des politiques sociales, acteurs économiques, acteurs d'aménagement et d'action foncière...). Au fil de la conduite de la démarche, l'objectif est de pouvoir associer certains partenaires de cette Assemblée dans le pilotage du projet, notamment les associations et structures impliquées dans le social et la santé.

A l'occasion des Comités de Pilotage ou de toutes autres réunions, le prestataire produira des documents intermédiaires d'avancement et assurera la préparation des supports de présentation correspondant, en relation avec le pilote du projet, le Parc des Monts d'Ardèche. Il transmettra préalablement, dans les 10 jours précédents et au plus tard 3 jours avant la réunion, le projet du dossier présenté.

- Le prestataire rédigera un compte rendu de chaque réunion (comité de pilotage, comité technique, forums, etc...) et le transmettra pour validation au Parc des Monts d'Ardèche.

- Tout le travail doit s'effectuer en concertation permanente avec le Parc des Monts d'Ardèche ou toute personne désignée par celui-c

D. Les modalités de collaboration avec le candidat retenu

Ce projet est complexe à mettre en œuvre de par sa gouvernance et son ambition d'innovation. Pour l'ensemble de la prestation, le prestataire devra proposer des méthodes innovantes d'animation et de conduite de projet, préparer les supports, mobiliser des réseaux, des experts et intervenants, réaliser des comptes rendus et synthèses.

Il est ainsi attendu du prestataire une aide méthodologique dans la conduite du projet global.

Les documents préparatoires devront être adressés 10 jours avant toute réunion au maître d'ouvrage.

Pour l'ensemble de la prestation, le candidat retenu devra prévoir les points d'étapes nécessaires avec le maître d'ouvrage pour rendre compte et assurer le suivi de l'avancement des travaux.

La fréquence de ces temps de travail sera adaptée à la méthodologie et à la gouvernance du projet.

Tout document et support réalisé dans le cadre de ce projet ne pourra être diffusé sans l'accord et le visa exprès du Maitre d'Ouvrage ou de ses représentants.

Il est tout particulièrement attendu du bureau d'étude qu'il précise clairement et de manière détaillée :

- Sa démarche et la méthodologie de mise en œuvre pour chaque étape de la recherche-action
- Pour chaque étape, l'équipe qui sera mobilisée en précisant les compétences et les modalités d'interventions
- Les livrables proposés pour chaque étape, en donnant des exemples de supports mobilisés à l'occasion de précédentes études
- Les choix retenus pour garantir une démarche participative
- Le nombre de réunions avec le comité de pilotage et de restitution plus large en précisant les objectifs et le calendrier, sachant que le comité de pilotage prévoit de se réunir tous les deux mois et qu'à minima un point mensuel devra être établi entre le bureau d'étude et le Parc.

5) Compétences attendues

Au vu des nombreuses thématiques à aborder, il est impératif pour le candidat de posséder en interne ou de constituer un regroupement de prestataires avec des compétences diverses et variées. En effet, afin de permettre une mise en œuvre optimale du projet, les critères de compétence suivants seront demandés :

- Connaissances sur les thématiques agricoles et alimentaires
- Compétences en analyses quantitatives et qualitatives des comportements alimentaires
- Maîtrise des données statistiques et des outils cartographiques
- Compétences méthodologiques sur les démarches prospectives
- Compétences en termes d'élaboration de vision stratégique
- Compétences dans le travail avec les collectivités territoriales
- Compétence en termes d'animation, notamment dans une dynamique d'intelligence collective et de démarche participative
- Capacité à mobiliser un ou des chercheurs pour compléter le pôle scientifique
- Capacités en communication notamment en termes rédactionnel et graphique

6) Propriété

L'intégralité des documents fournis intégrant les fichiers sources modifiables seront cédés au Maitre

d'ouvrage dans le respect de la législation en vigueur.

Le prestataire devra fournir, au Parc, les fichiers haute définition en format PDF de l'ensemble des visuels et écrits créés pour le projet, ainsi qu'en format modifiable (Word, Excel...). Il devra également fournir les fichiers sources utilisés pour la cartographie.

7) Durée

Le marché prendra effet à sa notification au prestataire retenu. Les délais prévisionnels d'exécution sont les suivants :

- Novembre 2019 avril 2020 pour la Réalisation d'un diagnostic (tranche ferme),
- Avril 2020 Octobre 2020 pour la Définition de scénarii prospectifs (tranche ferme),
- Octobre 2020 Octobre 2021 pour le Dispositif d'accompagnement à destination des intercommunalités volontaires et des acteurs territoriaux (tranche conditionnelle).